

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JANVIER 2014**

Délibération
n° 2014.01.009

Mise en oeuvre du
PLH 2014-2020 :
Création de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
Intervention sur parc
public existant
(AP n° 19 - budget
principal)

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOU, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2014**DELIBERATION
N° 2014.01.009**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****MISE EN OEUVRE DU PLH 2014-2020 : CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT : INTERVENTION SUR PARC PUBLIC EXISTANT (AP N° 19 - BUDGET PRINCIPAL)**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat 2014-2020,

Il est proposé de créer une autorisation de programme « Intervention sur parc public existant » pour la période 2014-2020.

Cette AP/CP permettra le financement, sur la durée du PLH 2014-2020, de la requalification du parc de logements publics dégradés et énergivores, non concernés par les trois opérations de renouvellement urbain en vigueur.

La répartition des crédits sera prévue de la manière suivante, à compter de 2015 :

Autorisation de programme	Montant TTC	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
Intervention sur parc public existant	1 250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 14 janvier 2014,

Je vous propose :

DE CRÉER l'autorisation de Programme n°18 « Intervention sur parc public existant » pour 1 250 000 €.

DE RÉPARTIR les Crédits de Paiement sur les exercices de 2015 à 2019 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 janvier 2014

Affiché le :

24 janvier 2014